

DECRET N° 2016- 483 du 11 Août 2016

portant nomination du Délégué
Permanent du Bénin auprès de
l'UNESCO et de son Adjoint.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016;
- Vu** Le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Sur** Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 06 juillet 2016

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après :

- Ambassadeur, Délégué Permanent du Bénin auprès de l'UNESCO :
Monsieur Irénée Bienvenu ZEVOUNOU

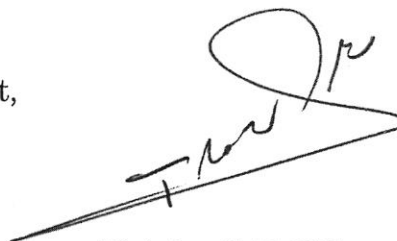
- Délégué Permanent Adjoint du Bénin auprès de l'UNESCO :

Monsieur Moïse SAGBOHAN.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

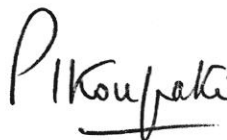
Fait à Cotonou, le 11 Août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



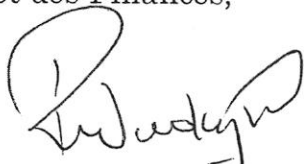
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



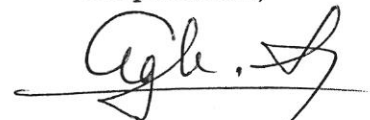
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,



Aurélien AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESGPR 2 MEF 2 MAEC 2 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4
INTERESSES 02 JORB 1.